

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 18**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

---

**OBJET**

RD 538 - Sénas - Remise de plantations d'alignement  
Convention d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier  
départemental

---

**DGAET Direction des Routes  
Arrondissement de l'Etang de Berre**

## **PRESENTATION**

La commune de Sénas souhaite assurer l'entretien des plantations d'alignement situées en bordure de la RD 538, en agglomération, entre les PR 1+320 et PR 1+460.

Les plantations étant situées sur le domaine public routier départemental, l'ensemble des modalités de mise en œuvre nécessite une convention entre le Département et la commune de Sénas. Celle-ci devra définir les conditions d'entretien et d'exploitation du domaine public routier départemental.

Cette convention n'aura aucune incidence sur le budget départemental.

## **PROPOSITIONS**

Je vous propose de bien vouloir :

- autoriser la commune de Sénas à assurer l'entretien et l'exploitation des plantations d'alignement situées sur la RD 538 entre les PR 1+320 et PR 1+460
- m'autoriser à signer, en cas de décision favorable, la convention correspondante dont le projet est annexé au rapport.

Au bénéfice de ces précisions, et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL